

Des économies? Et à quel prix?

Commentaires sur le projet de loi n° 37

Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec

présentés

dans le cadre des consultations particulières

et auditions publiques

de la Commission des finances publiques

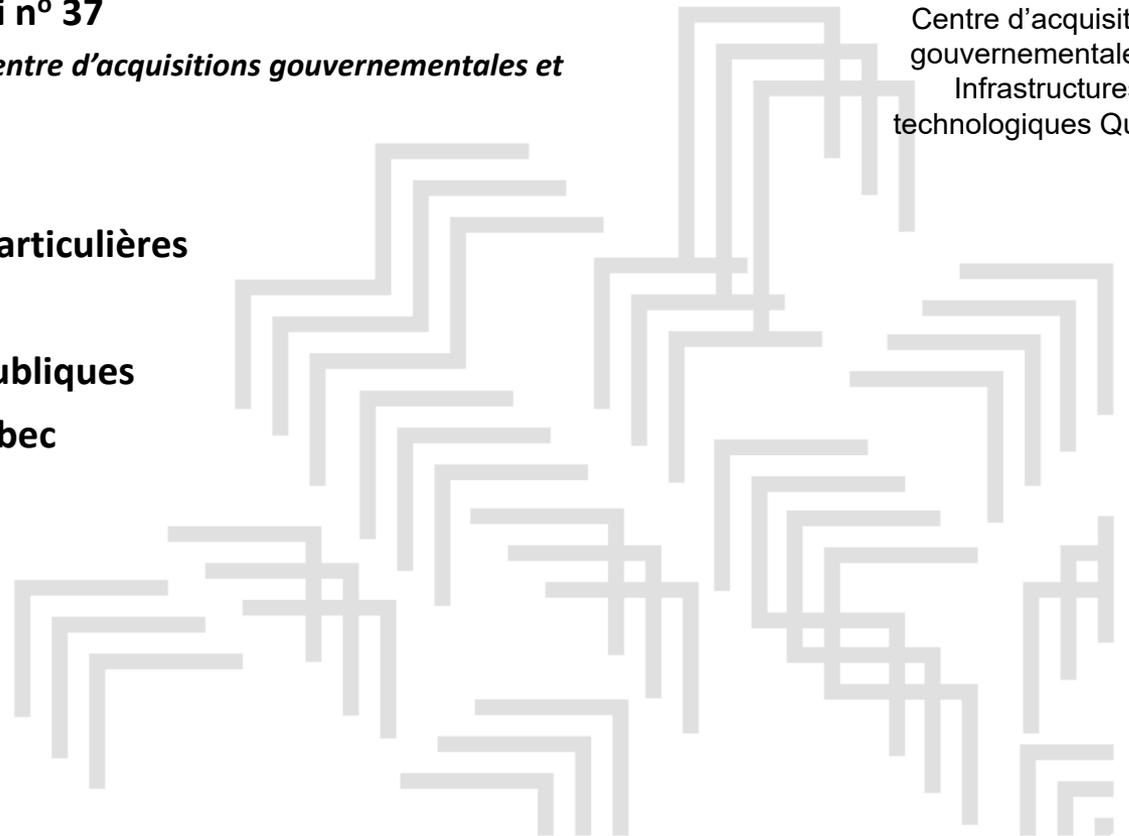
de l'Assemblée nationale du Québec

Le 29 octobre 2019



CFP – 015M
C.P. – P.L. 37

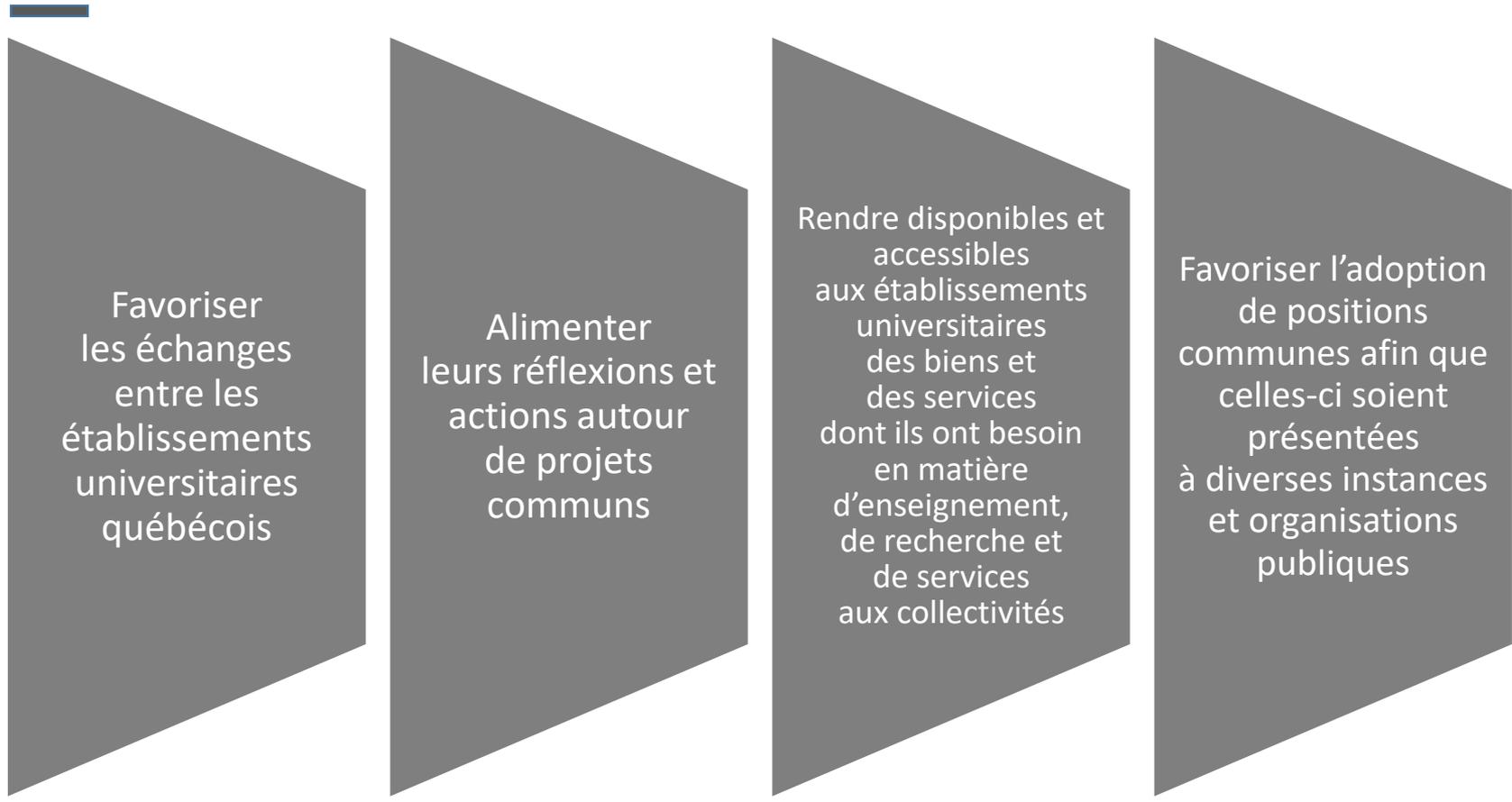
Centre d'acquisitions
gouvernementales et
Infrastructures
technologiques Québec



Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

- OBNL constitué en personne morale en **1967**
- Regroupement volontaire des universités québécoises (**19**)

Mission du BCI



Le réseau universitaire québécois

- **19** établissements universitaires présents dans plusieurs régions du Québec
- **311 000** inscriptions
- **64 000** employé(e)s, dont 10 000 professeures et professeurs
- **1,9 G\$** de dépenses annuelles en recherche

Les établissements universitaires québécois demandent de ne pas être assujettis au projet de loi n° 37, car ils ont...

- Des **besoins diversifiés et particuliers**, indissociables de leur mission d'enseignement et de recherche, reconnus par le législateur, qui **ne peuvent être pris en compte adéquatement** dans des regroupements d'achats indifférenciés
- Mis sur pied avec succès, depuis plus de 40 ans, des **structures de concertation et de partage et créé des partenariats en matière d'achats regroupés**, en fonction des besoins et opportunités réels identifiés
- Les **expertises nécessaires** en matière d'acquisitions de biens et services et de gouvernance, garantissant ainsi agilité et efficacité tout en réalisant des **économies d'échelle**

Les établissements universitaires québécois demandent de ne pas être assujettis au projet de loi n° 37, car ils ont... (suite)

- Des revenus provenant de **différentes sources** de financement, dont ceux issus d'autres paliers de gouvernement, de leurs fondations et de partenaires externes
- Des centres de données et des **infrastructures de pointe** desservant tant la recherche que l'enseignement, mais qui sont aussi au cœur de multiples partenariats qui requièrent agilité et **cycles de gestion adaptés aux contextes variés**
- Des réductions substantielles, notamment des **prix éducationnels** pour des équipements spécialisés, du matériel technologique, des logiciels et des systèmes d'information

Les enjeux relatifs à l'enseignement...

- La diversité des disciplines enseignées entraîne une panoplie de **besoins**; la pluralité des méthodes d'enseignement utilisées nécessite un **soutien technologique spécifique** et un **matériel pédagogique adapté**
- On s'attend des universités qu'elles soient **influentes** dans le **développement** de **nouvelles méthodes d'enseignement** pour faire progresser notre société et s'adapter aux besoins des milieux de pratique, ce qui est contraire à la normalisation imposée par le projet de loi

Les enjeux relatifs à la recherche...

- Les universités sont des centres d'innovation et de création : **normaliser** les façons de faire et les outils utilisés **ruinerait la capacité d'innovation**
- L'échéancier associé au financement des projets de recherche **nécessite de l'agilité, adaptabilité et rapidité**
- La **validité d'une recherche** dépend du matériel utilisé pendant sa réalisation et ne peut être soumise aux aléas des changements de fournisseur
- La recherche est, par définition, un monde où on veut **créer et découvrir des savoirs et des méthodes associées**

Les enjeux relatifs à la recherche...

Quelques exemples

Bioréacteurs de 2 000L à l'INRS

Il s'agit de deux chaînes de production avec chacune un fermenteur de 2 000L qui permet la production de bioproduits en phase préindustrielle; ces bioréacteurs sont tous dotés d'équipements de contrôle et d'enregistrement des paramètres essentiels à l'analyse de la performance du procédé en développement. Ils sont construits sur place à partir de nombreuses composantes.

Coût approximatif : 895 000 \$



Les enjeux relatifs à la recherche...

Quelques exemples *(suite)*

Système de lithographie par émission d'électrons

Développée pour le secteur de la microélectronique, la technologie de lithographie électronique est à présent utilisée dans la science des matériaux allant du biomédical en passant par la photonique, l'optoélectronique jusqu'à la fabrication de senseurs.

L'appareil hautement spécialisé chacun est conçu pour les particularités du laboratoire d'accueil.

Coût approximatif : 6,5 M\$



Système laser Ytterbium avec 500W de puissance moyenne à cadence kHz

Description : un système laser Ytterbium avec une cadence kHz.

Ces lasers Ytterbium fonctionnent à des cadences de répétition d'impulsion lumineuse ultra rapide de plusieurs dizaines de kHz qui permettent des impulsions de 0.5 Joule par impulsion ce qui en fait le système Ytterbium ayant la combinaison de puissance pic et moyenne la plus élevée à l'échelle mondiale.

Coût approximatif : 5,5 M\$

Des enjeux socio-économiques importants...

- **L'enjeu de l'achat local et régional** et des économies réelles qui en découlent
- **L'impact négatif sur l'environnement** et l'intérêt des chaînes courtes d'approvisionnement
- L'enjeu majeur de la **création de futurs monopoles**
- **L'impact négatif sur l'économie du Québec** et le transfert des profits aux grands groupes fournisseurs

Des incohérences...

-
- L'**adhésion obligatoire** aux services partagés et aux regroupements d'achats **irait à l'encontre du principe de préservation de l'autonomie des universités** et des responsabilités de leurs conseils d'administration respectifs
 - La centralisation des achats n'est pas cohérente avec les efforts de **décentralisation du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur que prône le gouvernement du Québec**
 - La **détermination des réels besoins technologiques** ne peut venir que des personnels œuvrant dans les universités

Des incohérences... et un alourdissement considérable des ressources consacrées à la reddition de comptes

- L'**abaissement du seuil** de déclaration de **25 000 \$ à 10 000 \$** est incohérent avec l'orientation gouvernementale d'alléger les redditions de comptes, car cela :
 - **triplerait** le nombre de **contrats** à publier sur le SEAO et le **personnel** nécessaire pour bien répondre à cette exigence
 - **entraverait** le travail des gestionnaires sur le terrain
 - **augmenterait** la part des ressources des universités consacrées aux processus administratifs, au détriment de notre mission d'enseignement et de recherche, ainsi qu'aux services aux étudiantes et étudiants

En conclusion...

- Ces structures décisionnelles obligatoires et centralisées **ne répondront pas aux besoins** des étudiant(e)s, des professeur(e)s et du personnel des établissements universitaires et **nuiront à leur capacité** à y répondre en temps opportun
- Ces **normalisations imposées** compromettraient notre capacité à remplir notre mission
- Les **universités** souhaitent toujours avoir accès à des structures d'achats regroupés, mais en fonction des **besoins qu'elles déterminent**, comme elles le font déjà depuis plusieurs années
- Par conséquent, les universités demandent de **conserver leur autonomie et de ne pas être assujetties** aux contraintes du projet de loi n° 37